



PRÉFET DU RHÔNE

**Direction Départementale des Territoires
du Rhône**

Lyon, le

0 4 MAI 2016

Service Eau et Nature

Mission Guichet Unique et Politique de Contrôle

**PREFECTURE DU RHONE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DU RHONE SERVICE EAU ET NATURE**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du **0 4 MAI 2016**, et sur la demande de la Communauté de communes Chamousset-en-Lyonnais, le projet d'aménagement de la zone d'activité de Bellevue sur le territoire de la commune de SOUZY, est soumis à enquête publique préalable à l'autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement, et en application de l'ordonnance n°2014-619 du 12 juin 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement.

Le dossier traite de la gestion des eaux pluviales qui aura lieu dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activité de Bellevue à Souzy (dévoisement des eaux en amont de la zone, construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales de 7950 m3 avec rejet au Charavet).

L'enquête se déroulera pendant un mois, du 6 juin au 6 juillet 2016 inclus.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier comprenant une demande d'autorisation, en mairie de SOUZY aux jours et heures d'ouverture au public. Toute personne peut obtenir sur sa demande, et à ses frais, communication d'un exemplaire du dossier d'enquête.

M. Jean-Loup BACHET, retraité-ingénieur de l'ENSAM, désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, se tient à la disposition du public en mairie de SOUZY, aux dates et heures suivantes :

Le 6 juin 2016	De 16h à 18h
Le 17 juin 2016	De 16h à 18h
Le 29 juin 2016	De 16h à 18h
Le 6 juillet 2016	De 16h à 18h

M. Denis SIDOT, retraité de la fonction publique territoriale, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Des informations peuvent être demandées au responsable du projet, la Communauté de communes Chamousset-en-Lyonnais, représentée par son président, M. VULPAS, auprès de Mme Béatrice DUMAS, service technique, au n° : 04.74.70.58.07 ou 06.72.95.93.41 ou par mail à l'adresse suivante : technique@chamousset-en-lyonnais.com.

Les observations sur le projet devront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de SOUZY, ou être adressées par écrit à l'attention du commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête fixé à l'adresse de cette mairie.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie précitée, à la direction départementale des territoires du Rhône- service eau et nature, et sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône : www.rhone.gouv.fr
Au terme de l'enquête publique, le préfet du Rhône est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation.

Pour le directeur départemental,
le chef de service,



Laurent GARIPUY